



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 4 novembre 2024 à 19 h, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 397 383 / Zone C3-307	Un appareil mécanique au sol en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6.2.16 du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui prévoit que les appareils mécaniques en cour avant doivent être sur le toit.
330, boulevard Harwood / Lot 1 545 619 / Zone C2-716	Autoriser un réservoir pétrolier hors-sol en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6.1 du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui ne le permet pas.
3460, route Harwood / Lot 1 830 740 / Zone H1-811	Autoriser trois lots ayant un frontage respectif de 25 mètres, 33,71 mètres et 42,58 mètres en dérogation à l'article 3.8 du <i>Règlement de lotissement n° 1273</i> qui prévoit un frontage minimal de 50 mètres sur la route Harwood.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2024.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18 octobre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)